



## ***Communiqué*** ***Pour diffusion immédiate***

Les organismes sans but lucratif d'habitation ne veulent pas qu'on coupe des places en CHSLD

### **L'habitation communautaire doit être complémentaire**

**Montréal – Le 1<sup>er</sup> novembre 2005.** Le Réseau québécois des organismes sans but lucratif d'habitation, qui représente un secteur comptant plus de 30 000 logements communautaires au Québec, tient à faire la distinction entre le soutien communautaire en habitation et les interventions relevant du secteur de la Santé et des Services sociaux. Cette clarification fait suite aux critiques formulées dans un article de *La Presse* d'hier par certains groupes communautaires qui craignent que le gouvernement abandonne les services des CHSLD et des CLSC au profit des organismes communautaires.

Une grande proportion des organismes sans but lucratif d'habitation offre, en effet, en plus du logement, des services visant à améliorer la qualité de vie de personnes vulnérables comme des personnes âgées, des personnes handicapées ou des personnes ayant vécu l'itinérance.

Ce qu'on y appelle le *soutien communautaire* regroupe un ensemble d'interventions qui ont trait à l'accueil, à la référence et à l'accompagnement des locataires vers des ressources du milieu, à la sécurité, à l'alimentation, au maintien de la tranquillité des lieux, à la défense des droits ainsi qu'au soutien à la vie collective (loisirs, etc.) des résidents.

« Plutôt que de se substituer aux interventions des CLSC et des CHSLD, le soutien communautaire en habitation aide, selon le Réseau, à prévenir les placements en institution et les hospitalisations ou encore le retour dans la rue dans certains cas. Cependant, le soutien communautaire en habitation ne reçoit pas d'aide financière de l'État malgré le fait que plus de la moitié des organismes sans but lucratif d'habitation occupent une place cruciale dans le *continuum* de services aux personnes âgées, entre le lieu traditionnel de résidence et la prise en charge ultime par le réseau de la santé », de dire le directeur général du Réseau, M. François Vermette.

Selon lui,- « le véritable enjeu pour les services destinés aux personnes âgées en perte d'autonomie consiste à garantir suffisamment de services de maintien à domicile. Cela passe tout autant par les services à domicile dispensés par les CLSC que par le financement du soutien communautaire de même que par la consolidation des entreprises d'économie sociale en aide domestique », ajoute-t-il.

« Par ailleurs », François Vermette conclut en affirmant que « ces services ne devraient jamais mettre en cause la nécessité de maintenir un nombre suffisant de places en CHSLD. Le soutien communautaire est complémentaire et il se situe en amont d'une intervention plus lourde. En somme, il s'agit de prévention ».

Le Chantier de l'économie sociale et ses partenaires proposent la réalisation de 15 000 logements communautaires d'ici cinq ans pour les personnes âgées ou vulnérables. Le Réseau québécois estime que 40 % des quelque 30 000 unités de logement en OSBL au Québec ont besoin de soutien communautaire, soit pour une somme équivalente à 15 millions de dollars par année (1200 \$ annuellement, en moyenne, par unité de logement).

- 30-

Source : Richard Saulnier  
Réseau québécois des OSBL d'habitation  
Tél. : (514) 846-0163  
Cell. : (514) 755-6324